



# LA NEWSLETTER

## RETOUR SUR...

### LES JOURNÉES INTERCO'S

INTERCO' OUTRE-MER &  
LE GRAND CHALON



CHALON SUR SAÔNE  
7 ... 8 ... 9 SEPTEMBRE 2022

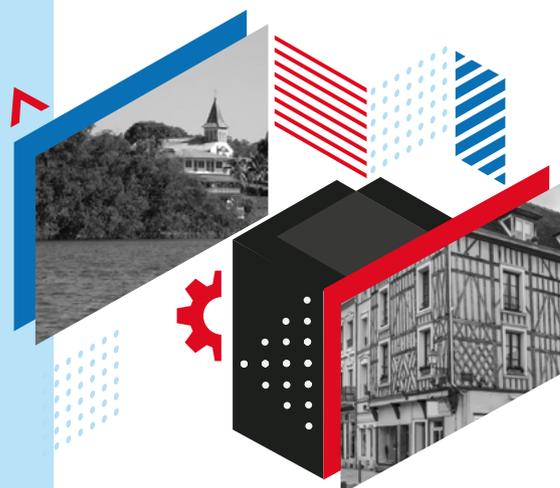


**Les présidents Sébastien MARTIN et Maurice GIRONCEL rappellent le lien étroit et fort existant entre Intercommunalités de France et Intercos' Outre-mer.**

En séance d'ouverture des Journées, le mercredi 7 septembre, Sébastien MARTIN s'est dit très heureux et reconnaissant de la présence d'élus ultramarins d'intercommunalités des divers pays d'outre-mer, des Caraïbes et de l'océan Indien tout en leur souhaitant la bienvenue en Bourgogne, terre connue pour ses terroirs viticoles et des industries florissantes. Toutefois, comme d'autres régions, l'intercommunalité du Grand Chalons a dû affronter le départ d'importantes sociétés qui ont fait sa réputation (Kodak par exemple) et réinvestir vers d'autres domaines (logistique notamment) et trouver un nouveau dynamisme, grâce à des innovations et des reconversions qui seront présentées tout au long des échanges.

Sébastien MARTIN a encouragé les élus présents à poursuivre les échanges fructueux engagés depuis une vingtaine d'années entre les deux associations, l'Assemblée des Communautés de France (ex AdCF) et Intercos' Outre-mer. Il est conscient que chaque intercommunalité a sa propre identité mais que les expériences rencontrées ici et là, peuvent apporter des solutions à ceux qui les adapteront à leurs contextes économiques et sociaux. S'il déplore l'esprit souvent trop hexagonal des associations d'élus, il se félicite des missions organisées respectivement par leurs deux associations. Ses déplacements en 2022, notamment en Martinique, en Guadeloupe et en Guyane, lui ont permis d'élargir sa vision de la gestion de ces territoires ultramarins. Il remercie chaque élu qui l'a accueilli et lui a permis de découvrir et constater sur le terrain leurs réalités économiques, sociales, culturelles et politiques bien différentes. Ces rencontres et échanges l'ont conforté dans ce sentiment de la nécessité de connaître impérativement le terrain pour mieux comprendre leurs intercommunalités, (souvent constituées de périmètres beaucoup plus vastes que celles de l'hexagone ou de populations plus denses).





## Les **CAPACITÉS** et **POUVOIR D'AGIR** des intercommunalités d'**OUTRE-MER** à l'aune des **TRANSFORMATIONS** **DES TERRITOIRES**

\*L'Observatoire National sur les Effets des Changements Climatiques fut créé par la loi du 19 février 2001 avec pour missions principales de collecter et diffuser les informations sur les risques liés au réchauffement climatique, formuler des recommandations sur les mesures d'adaptation à envisager pour limiter les impacts du changement climatique et être en liaison avec le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

De son côté Maurice GIRONCEL a remercié chaleureusement Sébastien MARTIN de son accueil très généreux et convivial. Il a excusé l'absence du ministre délégué auprès des Outre-mer, Jean-François CARENCO, retenu par une journée au Sénat. Il a salué et remercié les personnalités et parlementaires du Grand Chalon ainsi que les élus et collaborateurs des outre-mer qui ont fait de longs déplacements pour participer à ces Journées. Revenant sur les propos introductifs du président Sébastien MARTIN, il s'accorde sur la priorité donnée aux problématiques que celui-ci a rappelées et qui constituent le programme des travaux des journées :

- la démographie, qui varie d'un territoire à l'autre, si l'on prend l'exemple de la Guyane, immense pays ou bien celui de la petite île de Mayotte surpeuplée,
- le logement et l'habitat, qui demande des politiques foncières adaptées si l'on considère la question de la résorption de l'habitat insalubre et la menace de l'érosion marine et des risques multiples,
- l'adaptation aux changements ou dérèglements climatiques, du fait de l'accentuation des phénomènes violents et récurrents dans les territoires ultramarins considérés comme « les sentinelles de l'avenir climatique » (cyclones, érosion plus forte, sécheresses, inondations, ravinements, éruptions volcaniques, ..).

Il connaît les nombreux problèmes de ses collègues élus et leur accentuation depuis la crise sanitaire liée au Covid 19 et désormais les conséquences de la guerre en Ukraine qui impactent les importations dont les îles et territoires ultramarins sont dépendants. Tout cela génère des coûts exorbitants pour les entreprises (+20%), les collectivités et les foyers (+4%) et il faut tenter d'anticiper et de modérer ces impacts pour les sociétés des outre-mer fragilisées par le surcoût de l'énergie. « Nous sommes amenés à innover dans de nombreux domaines ; ainsi en va-t-il du numérique qui ne doit laisser personne sur le chemin ; le social est également un secteur en pleine restructuration avec l'émergence de nouveaux modes de travail (notamment le télétravail) ; s'y ajoutent la gestion intégrée du cycle de l'eau et l'application du principe pollueur/payeur ; les nouveaux modes d'habiter qui vont devoir prendre en compte le concept de « ZAN » (zéro artificialisation nette) dont l'application n'a pas le même sens que l'on soit en Guyane ou à La Réunion ».

**En réponse à ces défis multiples d'une société en pleine évolution, le président GIRONCEL a, comme Sébastien MARTIN, salué le dynamisme de l'intercommunalité « qui permet de faire ensemble ce qu'on ne pourrait faire seul, grâce à des économies d'échelles, à la mise en œuvre de moyens financiers et humains, aux réflexions partagées et enrichies des expériences de chacun. »**

Maurice GIRONCEL est cependant inquiet de la perte de confiance des citoyens à l'égard de leurs élus et juge essentiel de retrouver cette confiance, par plus de concertation et de dialogue en amont de l'élaboration des projets, à mener ensemble, en laissant la main à l'élu local pour consulter ses habitants, apprécier l'acceptabilité d'un projet et le mettre en œuvre sur le terrain. Un nouvel aménagement est à inventer et le bloc local doit rester incontournable pour respecter cet échelon au plus près des habitants.

Il estime tout aussi important de restaurer la confiance entre l'Etat et les collectivités aux différents échelons nationaux, régionaux, intercommunaux et locaux. Adeptes du développement durable, il s'inscrit dans la suite de l'engagement de Paul VERGES, réunionnais, fondateur de l'ONERC\* en 2001, qui plaide déjà pour une utilisation plus sobre des ressources. Pour y arriver, il insiste sur la pédagogie nécessaire à une prise de conscience collective, sur la diffusion d'expériences innovantes à faire mieux connaître et partager « pour enrichir nos intelligences communes ». Il a souligné enfin la solidarité qui doit être essentielle au sein des intercommunalités pour lever les réticences et progresser ensemble et appelé à entreprendre un chantier économique et fiscal à pour relever tous ces défis et trouver les collaborations efficaces pour avancer collectivement.

Le président d'Interco' Outre-mer a fait part de sa conviction que pour pouvoir agir, il faut une véritable décentralisation, souscrivant en cela à l'Appel de Fort de France lancé par Serge LETCHIMY, président de la Collectivité de Martinique. Les questions sanitaires, migratoires, d'habitat ne sont pas toutes à la même échelle et de ce point de vue, il n'y a pas d'uniformité des collectivités ultramarines mais des situations spécifiques à chaque territoire ou pays d'Outre-mer. « Nos diversités de tous ordres, géographiques, historiques, culturelles, sociales, sont des forces dont nous devons tirer parti »

C'est à l'attention des jeunes générations que Maurice GIRONCEL a conclu son discours d'ouverture en rappelant avec force que la biodiversité exceptionnelle qui caractérise les Outre-mer, doit être protégée et valorisée par une « fiscalité verte » à inventer, seule susceptible de permettre la transmission aux générations futures de ces richesses inestimables et des valeurs de vie ensemble qu'elles sous-tendent.



## Intervention de M. Teddy BERNADOTTE.

Chargé d'enseignement Université des Antilles, EDDSP - Ecole doctorale de droit et de science politique, Université Toulouse 1 Capitole, Teddy BERNADOTTE a donné sa vision des problématiques rencontrées dans les différents « pays » d'Outre-mer et proposé de porter un regard nouveau pour réussir à entreprendre les transformations de tous ordres et à trouver les solutions pour construire « **un nouveau modèle social, sociétal et écologique à bâtir ensemble sur nos territoires** ».... Nous avons souhaité partager l'intégralité de ses propos avec les lecteurs.

« Bâtir » et « ensemble », deux principes sur lesquels reposent l'avenir de nos territoires. Le contexte est largement connu, c'est celui des crises diverses et récurrentes sur les territoires d'Outre-mer qui s'apprennent à continuer de déferler, essentiellement liées au changement climatique (violences des cyclones, érosion du littoral, réchauffement et acidification des océans, montée du niveau de la mer, disparition d'une partie des terres, etc.). Des répercussions importantes sur notre mode de vie sont à prévoir, aussi bien dans nos modes de déplacement que dans notre économie touristique. De nouveaux défis sont à appréhender afin d'anticiper les dangers dont ils sont porteurs. Malheureusement, les constats alarmants des climatologues et le rapport du « GIEC » ne sont pas totalement intégrés par les décideurs publics.

### I - Bâtir.... Mais sur des fondements nouveaux.

Toute société repose sur la légitimité de ses représentants élus. Le gouvernement ne peut contraindre une population, uniquement parce qu'il est légitime et souverain. « Dura lex sed lex » signifie littéralement, la loi est dure mais c'est la loi. C'est ainsi que naît le « contrat social » liant et unissant les citoyens et leurs représentants et que s'exprime le vouloir vivre ensemble.

La crise sanitaire de la Covid 19 a fait voler en éclats le tissu social. Ce contexte anxiogène a élargi le fossé déjà existant et dévoilé l'impuissance (à tort ou à raison) des « élus locaux ».

1 - L'intensification de la défiance à l'égard de toute autorité représentant l'ordre établi est une réalité. Cette rupture entre les classes est marquée par la très forte abstention pendant les élections présidentielles et législatives. Nous ne devons ni ne pouvons faire l'économie de l'analyse de ce vote en faveur des extrêmes.

2 - L'autre fondement sur lequel reposait nos sociétés est le principe de l'État providence. La fin de la crise sanitaire a signé la fin de la politique du « quoi qu'il en coûte » et le retour d'une demande citoyenne exigeante.

Ce discours n'a rien de nouveau, les gouvernements successifs précédents parlant tous d'État en faillite. La fin de « l'abondance » évoquée par le président Emmanuel MACRON s'inscrit dans cette même philosophie.

### II - Bâtir Ensemble : comment le droit peut-il être efficace, s'il ne répond pas à un désir de proximité ?

L'efficacité du droit suppose que le citoyen/l'utilisateur soit au centre de la modernisation de l'action publique locale. La démocratie participative au sens moderne du terme dépasse la concertation ou la simple consultation du citoyen. Celui-ci souhaite coproduire la norme, sans toutefois en préciser les modalités.

Les citoyens et les associations « concurrencent » les collectivités sur leurs propres champs de compétences : économie, environnement, actions sociales...

Face à ces changements et au « partage de souveraineté », les acteurs politiques doivent faire preuve d'humilité et de pragmatisme. Les notions de légitimité, de pouvoir et singulièrement de « blocs de compétences » sont à revoir pour prioriser le sens et la cohérence des actions.

Privilégier l'efficacité des politiques publiques et la qualité de service proposé à l'administré est une évidence. La crise de l'eau démontre le décalage de la vision politique avec les attentes légitimes des concitoyens, un fossé dont les représentants n'ont pas encore pleinement pris conscience.

Pourtant, les outils et les moyens existent, indépendamment des statuts qui sont distincts. Différentes lois (MAPTAM, NOTRE, 3DS) permettent aux territoires d'exercer une dynamique propre. Le rôle de l'encadrement dans les politiques de transformations doit changer et nous devons construire un nouveau modèle de société. L'évaluation des politiques publiques constitue une première étape et doit devenir un principe cardinal. La politique demeure un rapport de forces. Le contexte impose de changer de posture et de mode de gouvernance de nos institutions, de rompre avec les archaïsmes d'un système économique mortifère et d'élaborer un nouveau paradigme. La politique menée dans les territoires d'Outre-mer durant le premier quinquennat ne semble pas avoir convaincu. Les exécutifs comptent « instaurer un dialogue exigeant et renouvelé avec l'État ».

### La « fertilisation croisée » des acteurs et des ambitions

Moderniser, rationaliser pour optimiser l'exercice des compétences transférées et assurer une meilleure qualité de vie et de services publics aux usagers/citoyens sont les clés de cette fertilisation.

Elle vise à instaurer une coopération locale et compatible avec les singularités de nos territoires, ainsi qu'un modèle respectueux de chaque collectivité et porteur d'un développement cohérent, durable.

Cette « fertilisation croisée » est également celle des acteurs privés et des citoyens. Ce nouveau modèle structure un système d'échange d'informations pertinent et propose des solutions innovantes en ouvrant les esprits à d'autres modes de réflexion et de pensée, dans le but de réduire les inégalités, restaurer la confiance et renouer le dialogue avec nos populations. Dans son livre Une brève histoire de l'égalité, Thomas PIKETTY affirme « qu'une société ne peut pas avancer sans équité ».

Le prise de conscience est forte, les nouvelles générations sont moins « dociles » et ne souhaitent plus « jouer le jeu », ni emprunter les yeux des autres pour dormir ou rêver leur avenir !

*\*Doctorant en droit public, à l'université Toulouse 1 Capitole, Teddy BERNADOTTE poursuit une thèse de droit public sous la direction du professeur Pierre EGEA : « Intercommunalité et supracommunalité : essai sur l'efficacité des politiques publiques dans la région monodépartementale de la Guadeloupe ». Titulaire d'un Diplôme d'études approfondies de Droit public (DEA) de l'université de Toulouse 1 Capitole et de sciences Po Paris, il a été Directeur de Cabinet, Conseiller politique et lauréat du concours d'attaché territorial et d'attaché principal. Membre du CAGI (Centre d'analyse géopolitique internationale) dirigé par le Professeur de Sciences Politiques Fred RENO. Il s'intéresse à plusieurs sujets d'importance comme l'intercommunalité de projet dans l'archipel guadeloupéen (pouvoirs locaux) ou encore les maires à la reconquête de leur pouvoir. Il explore également la question de savoir qui veut la fin des communes ?*



### 3 jours de travail sur le thème « Les capacités et pouvoirs d'agir des intercommunalités d'Outre-mer »

Après la tenue de l'Assemblée générale d'Interco' Outre-mer le mardi 6 septembre, les élus et participants ont été accueillis par Sébastien MARTIN et les élus du Grand Chalons, dans le hall du Conservatoire de musique et de danse à rayonnement régional du Grand Chalons. A l'issue des discours des présidents et de la présentation de chaque intercommunalité représentée, témoignant ainsi de la grande représentativité d'Interco' Outre-mer, le président a proposé une visite guidée de cet équipement de qualité qui offre de multiples choix culturels aux populations de la région.

### Tables rondes des 7, 8 et 9 septembre 2023 :

#### 1- ÊTRE ÉLU INTERCOMMUNAL AUJOURD'HUI : C'EST QUOI ?

Serge SMOCK, président de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral en Guyane, maire de Matoury; Eugène LARCHER, vice-président d'Interco' Outre-mer, vice-président de la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique, maire de Les Anses d'Arlet; Fabrice JASARON, vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Nord Grande Terre en Guadeloupe en charge de la commission Environnement et Développement Durable, conseiller municipal de Morne-à-l'Eau; Sylvie TRAPON, vice-présidente du Grand Chalons en charge du numérique, maire de Rully; Gilles DESBOIS, conseiller communautaire du Grand Chalons, vice-président de la commission Vivre l'intercommunalité, maire de Lans.

#### 2- L'ENJEU FONCIER AU PREMIER PLAN DES PRÉOCCUPATIONS DES COLLECTIVITÉS, UNE URGENCE EN OUTRE-MER

Maurice GIRONCEL; Jacques BANGOU; Joseph PÉRASTE, trésorier d'Interco' Outre-mer, conseiller communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique, maire du Marigot; Sophie CHARLES, vice-présidente d'Interco' Outre-mer, présidente de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanaise, maire de Saint-Laurent-du-Maroni; Elyassir MANROUFOU, vice-président d'Interco' Outre-mer, vice-président du Syndicat Mixte des Eaux et de l'Assainissement de Mayotte et de la Communauté d'Agglomération Dembéné-Mamoudzou; Philippe SCHMIT, Urba' Demain.

#### 3- EN QUOI LE DOCUMENT D'URBANISME TRADUIT-IL UNE VISION POLITIQUE ?

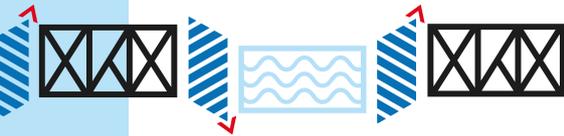
Carole ROPARS, responsable de pôle, conseillère urbanisme, mobilités et gestion des risques, Intercommunalités de France; Dominique JUILLLOT, vice-président du Grand Chalons en charge de la transition écologique, de l'aménagement durable du territoire et de l'urbanisme, maire de Mercurey; Joëlle SCHWOB, conseillère communautaire du Grand Chalons, présidente de la commission transition écologique et énergétique, maire de Châtenoy-en-Bresse; Claude PLENET, vice-président de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral en Guyane, maire de Rémire-Montjoly; Rachadi SAINDOU, président de la Communauté d'Agglomération Dembéné-Mamoudzou à Mayotte; Philippe SCHMIT, Urba' Demain

#### 4- VIVRE AVEC LES RISQUES : ADAPTER LE TERRITOIRE

Anne-Sophie LECLERE, déléguée générale de l'Association nationale des élus du littoral (Anel); Marcellin NADEAU, député de Martinique; Dominique JUILLLOT, vice-président du Grand Chalons en charge de la transition écologique, de l'aménagement durable du territoire et de l'urbanisme, maire de Mercurey; Elisabeth VITTON, vice-présidente du Grand Chalons en charge de l'habitat et de l'énergie

#### 5- LES OUTILS MOBILISABLES POUR AGIR EN MATIÈRE DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE ?

Philippe NÉRON, directeur général des services de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral en Guyane; Rosita HOARAU, directrice générale des services de la Communauté Intercommunale du Nord de La Réunion; Mohamed HAMISSI, directeur Environnement, Plan Climat Air Energie Territorial, Transport et Mobilité de la Communauté de Communes de Petite-Terre à Mayotte; Catherine PORICAL, directrice générale adjointe à l'aménagement du territoire du Grand Chalons et Boris PAGEAUX, directeur du développement durable du Grand Chalons; Séverine BES DE BERC, directrice territoriale du centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (cerema); Oriane CÉBILE, conseillère climat, énergie et biodiversité, Intercommunalités de France.



## Interventions :

Les origines des enjeux fonciers en Outre-mer par Jacques BANGOU, vice-président de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence en Guadeloupe, ancien maire de Pointe-à-Pitre.

Conclusion de la matinée du jeudi 8 par Pascal BERTEAUD, directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema).

## Visites :

### VISITE DU SMET71

Usine de tri, méthanisation, compostage des ordures ménagères situé à Chagny - [www.smet71.fr](http://www.smet71.fr)

### VISITE DU DOMAINE INDUSTRIEL DE SAÛNEOR

Domaine sur lequel le Grand Chalonnais aménage une réserve foncière et visite de la station d'épuration de SaôneOr - [www.legrandchalon.fr/fr/creation-dune-zone-damenagement](http://www.legrandchalon.fr/fr/creation-dune-zone-damenagement)



# LES JOURNÉES INTERCO'S

INTERCO' OUTRE-MER &  
LE GRAND CHALON

Interco' Outre-mer remercie chaleureusement toutes les personnes ayant contribué à la réussite de ces Journées 2022 :

- Les élus et l'équipe du Grand Chalonnais
- L'équipe du Colisée
- L'équipe du SMET 71
- L'équipe de la station d'épuration SaôneOr
- Les intervenants, élus et techniciens
- Les participants
- Les animateurs Messieurs Patrice BOUILLLOT et Philippe SCHMIT, ainsi que Christine LAIR

# Importante mobilisation pour la réintégration des dépenses d'acquisition et d'aménagement de terrains dans l'assiette du FCTVA.

Correspondance du 9 septembre 2022 à l'attention du Ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, Monsieur Gérald DARMANIN, du Ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, chargé des Comptes publics, Monsieur Gabriel ATTAL et du Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Monsieur Christophe BECHU.

Les associations d'élus de l'hexagone et de l'Outre-mer se mobilisent et attirent l'attention des Ministres sur la non-intégration des dépenses d'acquisition et d'aménagement de terrains dans l'assiette du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA).

**Favorable à l'automatisation du FCTVA, l'ensemble des associations d'élus locaux regrette néanmoins que l'Exécutif n'ait pas résolu les difficultés relatives à l'intégration des dépenses d'acquisition et d'aménagements de terrains (comptes 211, 212 et 2312) dans l'assiette du FCTVA et le fait savoir !**

Cette réduction unilatérale des ressources illustre les injonctions contradictoires de l'État qui soutient des investissements prioritaires dans le cadre du plan de relance, au travers du Programme Action cœur de ville, Petites villes de demain ou encore le Plan logement outre-mer (PLOM) tout en réduisant les financements correspondants.

Ces restrictions pénalisent aussi les politiques environnementales et vont à rebours des projets de végétalisation urbaine réalisés pour lutter contre la hausse des températures dans les villes.

Pour les collectivités d'Outre-mer, l'impact est encore plus violent : le taux de TVA (8,5%) étant inférieur au taux de FCTVA (16,404%), ces collectivités sont donc privées d'une subvention correspondante à ce différentiel. Les communes et intercommunalités ultramarines, déjà marginalisées par l'État sur le plan de la péréquation nationale, sont aussi confrontées à un contexte économique et social dégradé. Elles ne disposent d'aucune marge de manœuvre pour faire face à cette nouvelle réduction de ressources. En outre, cette mesure leur réduit l'accès aux subventions européennes, le FCTVA en Outre-mer étant en effet comptabilisé dans les apports minimum nécessaires pour accéder aux subventions européennes... Retrouvez l'intégralité du [courrier à l'intention des Ministres](#).

Courriers co-signés par l'Association des EPFL, l'APVF, l'AMF, Villes de France, Régions de France, l'AMRF, Interco' Outre-mer, l'ACC'DOM, la FEDEPEL, Intercommunalités de France et France Urbaine.

## Le colloque USHOM du lundi 26 septembre 2022 consacré au logement social ultramarin, au Sénat.

C'est sous le parrainage des Sénateurs de Polynésie française et de la Guyane, messieurs Teva ROHFRIETSCH et Georges PATIENT que l'USHOM, en partenariat avec Interco' outre-mer et l'ACC'DOM, a organisé son 2<sup>ème</sup> colloque dédié au logement social dans nos territoires d'Outre-mer.

Dans la continuité de celui du 27 septembre 2021 et véritable succès, de nombreux élus de tous les Outre-mer se sont réunis dans le but de travailler et de se questionner autour du thème « les territoires, clé de l'efficience des politiques de l'habitat ». [Retrouvez le programme ici](#)

Présidant la séance, Maurice GIRONCEL a félicité la tenue de ce colloque partenarial désormais institutionnalisé par les élus et l'USHOM. Un partenariat durable, constructif et à ses yeux essentiel. Il a ensuite rappelé combien « **les élus ont un rôle majeur à tenir et à jouer en tant qu'accélérateurs des transformations nécessaires à l'édification d'un modèle durable, un modèle à la fois environnemental, économique et social et c'est dans un contexte général tourmenté que les élus doivent réfléchir ensemble. Tourmenté par une situation sociale particulièrement impactée par les effets de la crise covid, par un conflit russo-ukrainien qui fait rage depuis plusieurs mois maintenant, par une inflation galopante et qui touche tous les secteurs d'activité et plus particulièrement les coûts de revient des logements ; par une flambée des coûts de l'énergie ; un amoindrissement des ressources et des enjeux fonciers considérables** ».

Ce colloque fut également l'occasion d'annoncer l'état d'avancement du livre blanc produit par l'USHOM, nourri des séminaires et événements coconstruits avec les élus, lequel devrait être présenté en fin d'année et comprendra les propositions des territoires.

Retrouvez le communiqué de presse [« La mobilisation des élus avec l'USHOM pour le logement Outre-mer »](#)



# Les Journées nationales d'Études de l'ANEL les 29 et 30 septembre 2022, au Grau du Roi



Les 29 et 30 septembre se sont tenues les Journées nationales d'Études de l'ANEL au Grau du Roi à l'invitation du Maire, Monsieur Robert CRAUSTE, sur le thème « Vivre le littoral ». Introduites et présidées par Jean-François RAPIN, Président de l'ANEL, Sénateur du Pas-de-Calais, Président de la Commission des affaires européennes du Sénat, Conseiller régional des Hauts-de-France, ces journées ont été l'occasion de travaux organisés en séances plénières et en ateliers pendant deux jours et durant lesquelles les élus de métropole et des outre-mer ont été invités à partager leurs expériences.

Partenaire de l'ANEL depuis de nombreuses années et soutenant ses actions au profit des littoraux ultramarins, Interco' Outre-mer ne pouvait manquer ce rendez-vous ! Ainsi c'est aux côtés d'autres élus que M. Eugène LARCHER, Président d'honneur d'Interco' Outre-mer, Vice-président de la communauté d'agglomération de l'Espace Sud Martinique, Maire de Les Anses d'Arlet, et M. Joseph PERASTE, Trésorier d'Interco' Outre-mer, Maire du Marigot, Conseiller communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique, ont pu s'exprimer au nom des Outre-mer au cours de l'atelier 2 « Régulation des usages & Préservation de la biodiversité ».

Cet atelier fut l'occasion pour les élus de témoigner des actions mises en œuvre pour permettre un bel équilibre entre développement des activités touristiques et préservation de la biodiversité, en terre et à mer. Dans ce contexte Eugène LARCHER a eu l'occasion de présenter la zone de mouillage organisée à Les Anses d'Arlet et Joseph PÉRASTE a souhaité sensibiliser les participants à la problématique et aux enjeux des invasions de sargasses avec pour conclure une demande d'intervention de l'État auprès de l'ONU.

[Retrouvez le programme](#)

## 32<sup>ème</sup> convention des Intercommunalités de France, du 5 au 7 octobre 2022 à Bordeaux

La 32<sup>ème</sup> convention des Intercommunalités de France s'est déroulée du 5 au 7 octobre 2022 à Bordeaux. Au cœur des débats : les relations entre l'État et les collectivités.

Le président Maurice GIRONCEL, également membre du Conseil d'Administration d'Intercommunalités de France était présent et a eu l'occasion de participer aux séances plénières et quelques ateliers parmi tous ceux proposés.

### Synthèse des discours d'ouverture

Dans leurs discours d'ouverture, Sébastien MARTIN, Président des Intercommunalités de France, Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole, Alain ROUSSET, Président de la Région Nouvelle-Aquitaine et Jean-Luc GLEYZE, Président du Conseil départemental de la Gironde ont porté la **vision d'une relation basée sur la complémentarité et la confiance et défendu le besoin de plus de stabilité et de visibilité.**

### Thème 1 : transversalité, coopération et spécialisation

La France est aujourd'hui confrontée à de nombreux enjeux majeurs : réindustrialisation, adaptation au changement climatique, gestion des déchets, mobilités, politique globale de l'eau, numérique, cohésion sociale,... L'État ne peut relever seul ses défis. Au regard des compétences qu'elles exercent, **les intercommunalités sont devenues des partenaires incontournables**, « déjà aux avant-postes de la transition écologique »<sup>(1)</sup>

Les intervenants ont plaidé pour le **renforcement de la coopération et de la transversalité entre intercommunalités et collectivités**, toutes unies par un même objectif : l'intérêt général de la France, de ses territoires et de ses habitants. « Nos partenaires, l'État, mais aussi les autres collectivités, doivent sortir de la logique des tuyaux d'orgue pour plus de transversalité »<sup>(1)</sup>. L'action publique gagne en efficacité dès lors que les



partenaires publics œuvrent ensemble, en s'appuyant sur leurs forces respectives. « Il est évident que c'est par la coopération et la force du collectif que nous répondrons aux attentes de nos concitoyens, et non en défendant les idées du repli sur soi »<sup>(1)</sup>. « Aucune concurrence ne saurait être bénéfique »<sup>(2)</sup>.

Par ces mots, les élus locaux ont défendu la vision d'**intercommunalités et de collectivités travaillant ensemble, chacune à leur échelon, dans le respect de leurs compétences, de leur diversité et de leurs spécificités locales**. Pour une politique publique efficiente, ils ont prôné un « **partage efficace** »<sup>(3)</sup> et « **une spécialisation** »<sup>(4)</sup> des compétences : « *Quand il faut être 8 derrière un ruban, il faut 8 années pour monter le dossier. (...) Le temps de la décision publique coûte cher.* »<sup>(3)</sup>

## Thème 2 : stabilité et visibilité

Les élus ont insisté sur le besoin des intercommunalités de disposer de plus de stabilité et de visibilité afin de pouvoir sereinement assurer leurs compétences obligatoires et porter des projets volontaristes. Depuis 2010, les réformes structurelles se sont enchaînées. Les transferts de compétences se succèdent (Gemapi, eau potable et assainissement, PLU,...). Ces réformes, peu accompagnées par l'État, ont pu provoquer des tensions localement et avec les autres échelons politiques. Dans leurs discours, les élus ont relayé **l'aspiration des intercommunalités à voir ralentir les réformes** en évoquant « *nos compétences que nous ne voulons pas voir étendues à l'infini, mais stabilisées et confortées* »<sup>(1)</sup>. « *Changer tout le temps les politiques publiques ne laissent pas le temps de se les approprier à nos concitoyens, nos élus et nos équipes* »<sup>(3)</sup>

Autre cheval de bataille des élus locaux : la visibilité financière et l'autonomie budgétaire. Après la baisse continue des dotations financières de l'État, l'équilibre budgétaire est une nouvelle fois mis à mal avec la suppression annoncée de la CVAE et le flou des mécanismes de compensation. Le versement mobilité est aussi sur la sellette. Les élus ont plaidé pour une sanctuarisation des finances locales et « *une réelle autonomie budgétaire qui permette une libre administration en proximité au service des populations* »<sup>(2)</sup>.

Ils ont demandé à l'État que :

- **Les transferts de compétences s'accompagnent du transfert de la fiscalité afférente** : « *Les transferts de compétences sont une chance pour nos territoires si, et seulement si, ils sont accompagnés d'un transfert de fiscalité correspondant. Sans cela, les nouvelles compétences sont une nouvelle source d'inégalités et de difficultés* »<sup>(2)</sup>.
- **Une contractualisation et des engagements financiers pluriannuels**, en lieu et place des trop nombreux appels à projets qui se sont multipliés ces dernières années. Ces subventions, accordées projet par projet, rendent difficiles une visibilité à long terme, indispensable pour piloter les budgets intercommunaux. « *Sans visibilité, à un moment donné, on retarde les projets, on repousse, on n'est pas prêt. La visibilité est un enjeu démocratique et un enjeu de gestion efficace et rationnelle de l'argent public* »<sup>(3)</sup>

## Thème 3 : responsabilités, autonomie et confiance

Les élus ont appelé à un **renforcement du pouvoir, des responsabilités et de l'autonomie** des intercommunalités. Si cette dernière passe par l'autonomie financière, elle passe aussi par une **réintégration « de la compétence humaine et de l'ingénierie »**<sup>(3)</sup>. De manière unanime, le besoin en ressources humaines se fait ressentir au quotidien pour répondre aux exigences des transferts de compétences, mais aussi aux besoins des territoires.

Les élus ont plaidé pour le **rétablissement du lien de confiance entre l'État et les intercommunalités** : « *À Intercommunalités de France, nous croyons en des territoires qui prennent en main leur destin. Nous croyons en la nécessité de faire confiance aux territoires. Nous croyons en un cadre de dialogue renouvelé avec l'État et avec nos partenaires. Il ne peut pas y avoir de confiance là où il y aurait des tutelles. Ce qu'il nous faut, c'est un accompagnement (...). pas une mise sous perfusion, mais un accompagnement vers la maturité, vers l'autonomie. Nous croyons en des territoires responsables de leurs choix financiers, de leurs choix politiques, devant les citoyens et responsables de leur avenir* »<sup>(1)</sup>

« *La décentralisation est une chance pour l'État* »<sup>(4)</sup>. Les élus ont invité le gouvernement à s'en saisir. Les intercommunalités sont un « **maillon fin essentiel de la décentralisation** »<sup>(2)</sup>. Intermédiaires entre les communes et les départements et régions, les intercommunalités sont capables à la fois de **jouer la proximité** mais aussi de **s'élever au-dessus de la mêlée**, comme relais des départements, des régions et de l'État.

## Thème 4 : La relation Intercommunalités de France et Intercommunalités d'Outre-Mer

En saluant devant l'assemblée réunie le Président d'Interco' Outre-Mer, le Président des Intercommunalités de France a souligné la **relation forte qui unit les deux instances**. Par ce geste symbolique, est **reconnue l'existence pleine et entière** des intercommunalités des territoires de la Guyane, Martinique, Guadeloupe, La Réunion et Mayotte, au même titre que les intercommunalités de France Métropolitaine, malgré la distance géographique et leurs spécificités.

Retrouvez la plénière d'ouverture

[www.adcf.org/contenu-article-adcf-direct?num\\_article=6912&num\\_them](http://www.adcf.org/contenu-article-adcf-direct?num_article=6912&num_them)

Retrouvez le programme ici

Les élus des intercommunalités de France ont adopté, à l'occasion de leur assemblée générale réunie à Bordeaux le mercredi 5 octobre, la feuille de route des intercommunalités de France pour la mandature 2022-2027. Ce document rassemble les propositions dans les domaines des finances, des relations État-collectivités, du développement économique, de la transition écologique et de la cohésion sociale.

Retrouvez le manifeste des Intercommunalités de France : <https://manifeste.intercommunalites.org>

(1) Sébastien MARTIN, Président des Intercommunalités de France

(3) Alain ROUSSET, Président de la Région Nouvelle-Aquitaine

(2) Jean-Luc GLEYZE, Président du Conseil départemental de la Gironde

(4) Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole



La prochaine et 33<sup>ème</sup> Convention des Intercommunalités de France se tiendra à Orléans, du 11 au 13 octobre 2023.